

Rapporteur : **Monsieur Philippe GRIMONT**

**OBJET : Avis sur le projet du réseau des chemins compris dans la zone de remembrement, et classement de chemins dans la voirie communale**

Mesdames, Messieurs,

*Dans le cadre des opérations de remembrement en cours d'exécution dans la commune suite à la réalisation de la rocade est, monsieur le maire a été saisi par la direction départementale de l'agriculture et de la forêt sur le projet d'un nouveau réseau de chemins, établi par la commission communale d'aménagement foncier.*

*Conformément aux dispositions de l'article L.121-17 du code rural et des instructions en vigueur, la commission communale d'aménagement foncier doit soumettre son projet de chemins à l'approbation du conseil municipal.*

*En outre, le conseil municipal doit désigner parmi ces chemins ceux qui devront être incorporés au domaine privé communal comme chemins ruraux, et ceux qui devront être incorporés au domaine public communal comme voies communales.*

\* \* \* \* \*

**VU** l'article L.121-17 du code rural relatif à la modification de la voirie incluse dans le périmètre d'une opération de remembrement agricole,

**VU** le plan comportant le tracé des chemins ruraux actuels maintenus dans leur assiette et des modifications, élargissements, redressements et suppressions prévus pour certains autres, ainsi que ceux créés,

**CONSIDERANT** que la commune a participé à l'élaboration du projet,

**CONSIDERANT** que le projet présenté est satisfaisant en l'état,

Le conseil municipal, ayant délibéré, donne son approbation au projet du nouveau réseau des chemins ruraux prévus pour desservir d'une façon rationnelle toutes les parcelles après remembrement, sous réserve :

- de créer un chemin rural supplémentaire au lieu-dit « La Maison Perdue », entre les nouvelles parcelles cadastrées section ZM n°18 et ZM n°20, afin de déboucher sur le chemin existant dit « de la Maison Perdue au Coudray »,
- de modifier le chemin rural n°18 dit « du bas de Bel Air » afin de le relier la partie existante au chemin n°17 par un passage entre les parcelles ZN n°5 et ZN n°7. La partie à créer sans travaux de 310 m pour réaliser le bouclage est supprimée.

**UNANIMITE**

**CERTIFIE EXECUTOIRE**

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11/02/2008 n° 000975

Publié en mairie

Le 06/02/2008

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER

## RECAPITULATIF

### TABLEAU DE LA VOIRIE COMMUNALE

Type	N°	DESIGNATION NOUVELLE	SECT.NOU.	CSV	CdD	Sup	CaT	CsT	LONG.NOU	DESIGNATION ANCIENNE	SECT.ANC.	
RD	1	RD n°131 de Targé à Cenon	ZI	750					750	RD n°131 de Targé à Cenon	HT	
	1b	RD n°131 de Targé à Cenon	ZK	450					450	RD n°131 de Targé à Cenon	HA	
	2	RD n°38 de Châtellerault à Sénillé	ZM-ZL	680					680	RD n°38 de Châtellerault à Sénillé	HB-HI	
	3	RD n°14 de Pont du Villet à Vicq S/Gartempe	ZO-ZP	1330					1330	RD n°14 de Pont du Villet à Vicq S/Gartempe	BS	
VC	4	Vc n° dite du Pautron	ZI		750				1100	RD 9 de Leigné S/Usseau à Leignes S/F.	HT	
					350			RD 132 de Châtellerault à Monthoiron				
	5	Vc n° des Chaumes à la Mitauderie	ZK-ZL	1370					1820	VC n°3 de Châtellerault à Sénillé	HA	
					450			CR de la Mitauderie		HB		
	6	VC n°7 de Belian aux Blanchards	ZM-ZN	1310					1310	VC 7 de Belian aux Blanchards	BR	
	7	VC n° de la Guerjaudière à la Maison Perdue	ZM		1160				1160	CR de la Maison Perdue	BR-HI	
	8	Vc n°38 des Blanchards au Coudray puis rue Edmond Rostand	ZM-ZO	730					730	Vc n°38 des Blanchards au Coudray	BR	
9	VC n°30 de Châtellerault au Moulin de Branger	ZO	700					700	VC n°30 de Châtellerault au Moulin de Branger	BS		
10	Rue de la Grande Vaux	ZP	1340					1340	Rue de la Grande Vaux	BO-BS-BT		
CR	11	CR n° dit de La Martinière	ZI		450				450	RD 9 de Leigné S/Usseau à Leignes S/F.	HT	
	12	CR dit de la Prairie	ZI	525					655	CR dit de la Prairie	HA	
							130	Création (près de ZK 19)				
	13	CR n° dit des Condamnés aux Terriers	ZK					550	2420	Création (près de ZK 14)	HT	
						1260		Création (près de ZK 12)				
					530			Création (près de ZK 2)				
				40				CR				
				40					VC n°3 de Châtellerault à Sénillé	HB		
	14	CR dit du Château	ZL	600					600	CR dit du Château	HD	
	15	CR n° dit des Chaumes	ZL	50				415	465	HD 4 et 19	HD	
	16	CR n° dit des Planches	ZM						300	300	Création (près de ZM 4)	HI
							250	250	Création (près de ZM 6)			
17	CR n° dit du haut de Bel Air	ZN	120						600	CE (Bel Air)	BW	
			290					CE (Bel Air)				
						190		Création (près de ZN 17)				
18	CR n° dit du bas de Bel Air	ZN	430						740	CE (Bel Air)	BW	
						310		Création (près de ZN 10)				
19	CR dit de La Fontaine	ZP	800					800	CR dit de La Fontaine	BO-BS		
20	CR n° dit de La Petite Vaux	ZP					360	360	Création (près de ZP 19)	BS		
CE	21	CE (Les Aubus de la Feuillère)	ZN					350	350	Création (près de ZN 20)	BW	
	22	CE (Les Basses Galliennes)	ZO					440	440	Création (près de ZO 2)	BR	
						250	250	Création (près de ZO 5)				
23	CE (Les Terriers)	ZK-ZL		45				45	VC n°3 de Châtellerault à Sénillé	HB		
CS		Chemin supprimé	ZI			220				CR dit Chemin Vert	HT-CD	
		Chemin supprimé	ZI			120				CR (La Martinière)	HT	
		Chemin supprimé	ZK			250				Partie du CR dit de La Prairie (Le Cerf)	HA	
		Chemin supprimé	ZK			65				CR (Les Croix de Boeuf)	HA-HT	
		Chemin supprimé	ZK			155				CR (Les Croix de Boeuf)	HA-HT	
		Chemin supprimé	ZL			250				CR (Les Chaumes)	HD	
	Chemin supprimé	ZO			120				CE (Moulin de Branger)	BR		

TOTAUX	11515	3245	1180	2290	3045	20095
--------	-------	------	------	------	------	-------

#### Légende :

SECT.NOU. : Nouvelle Section  
 CSV : Conservé  
 CdD : Changement de destination  
 Sup : Supprimé  
 CaT : Créé avec Travaux  
 CsT : Créé sans Travaux  
 LONG.NOU : Nouvelle Longueur  
 SECT.ANC. : Ancienne Section

SCP GUICHARD - DE GROMARD  
 Géomètres-Experts-Fonciers . Bureau d'Etudes VRD  
 24 rue de Bonneuil-Matours 86000 POITIERS  
 Tél. : 05.49.61.17.36 Fax : 05.49.61.69.90